

Accueil>Vos droits>Droits fondamentaux>Où trouver de l'aide?>Liste des juridictions et organes compétents>

**Juridictions nationales et organes non judiciaires**

**Juridictions nationales et organes non judiciaires**

Pays-Bas

Les droits fondamentaux sont énoncés au Chapitre 1 de la Constitution. Il s'agit de droits qui confèrent aux citoyens la liberté de vivre sans ingérence de l'État. La Constitution contient également les droits relatifs à la participation des citoyens à la société et à la vie politique. La liberté d'expression, le droit à la protection des données à caractère personnel, le droit de vote et le droit à l'égalité de traitement sont quelques exemples de droits fondamentaux.

Il existe 2 types de droits fondamentaux:

Les droits fondamentaux «classiques»: les droits civils et politiques. Il s'agit notamment du droit de vote, de la liberté d'expression, du droit au respect de la vie privée, de la liberté de religion et de l'interdiction de discrimination.

Les droits fondamentaux «sociaux»: les droits économiques, sociaux et culturels. Il s'agit notamment du droit au logement, à la sécurité sociale, aux soins de santé et à l'éducation.

Les droits fondamentaux sociaux ne sont généralement pas opposables devant le tribunal, contrairement aux droits fondamentaux classiques. Un citoyen peut ainsi engager une procédure en référé si une commune tente d'interdire une manifestation sans motif valable.

Dernière mise à jour: 14/05/2018

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.